

Délibération n°2024-07-16-03-CA

Relative à l'approbation du rapport social unique (RSU) pour l'année 2022

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 16 juillet 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code général de la fonction publique,
- Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 5,
- Vu** le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique,
- Vu** l'arrêté du 7 mai 2021 fixant pour la fonction publique de l'Etat la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,
- Vu** les Statuts modifiés d'Aix Marseille Université,
- Vu** l'avis du Comité social d'administration d'Aix-Marseille Université en date du 6 juin 2024,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport social unique (RSU) pour l'année 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 23 membres présents et 8 membres représentés

Fait à Marseille, le 16 juillet 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON

Publiée le : **26 JUL. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **26 JUL. 2024**